



### **FRAIS ANNEE SCOLAIRE 2025**

Vous inscrivez votre enfant dans un établissement Catholique associé à l'état par contrat. Les frais de fonctionnement ne sont pris en charge que partiellement par les collectivités publiques et dans l'ensemble de nos établissements, primaires et secondaires, les frais d'équipements collectifs et individuels restent à notre charge. Votre participation est donc nécessaire, elle se détaille comme suit :

FRAIS DE STRUCTURE	18 000 frs	28 000 <u>frs</u> <u>somme à verser</u> obligatoirement au	
FRAIS D'EQUIPEMENTS	10 000 frs	dépôt du dossier sans quoi le dossier ne sera pas pris en compte.	Les chèques et CB ne seront pas acceptés. Possibilité de faire un virement (merci de présenter le document acté par votre banque)
TENUE REGLEMENTAIRE  - Le pack complet (5 t-shirts LPPG = 5 000 frs + 2 t-shirts EPS = 2 000 frs + 3 t-shirts Atelier = 3 000 frs + 1 veste= 3 500 frs)  Les t-shirts LPPG, EPS et Atelier sont vendus à 1 000 frs l'unité.	13 500 frs	Obligatoire pour tous les nouveaux;  Possibilité de garder celle de l'an dernier si bon état.  Possibilité d'acheter en plus du pack pour les nouveaux et à l'unité pour les anciens.	
UNSS	2 000 frs		

# TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

#### Si votre enfant est non boursier :

En tant que <u>demi-pensionnaire (1 repas le midi)</u> le tarif sera de <u>9 075 frs par mois</u>; de <u>27 225 frs par trimestre</u>; de <u>18 150 frs par période</u> et <u>de 90 750 frs à l'année</u>.

En tant qu'<u>interne (2 repas + 1 petit-déjeuner)</u>, le tarif sera de <u>22 687 frs par mois</u>; de <u>68 061 frs par trimestre</u>; de 40 837 frs par période et de 204 187 frs à l'année.

Si votre enfant est boursier : merci de vous rapprocher des bureaux de bourses de votre province respective.

# Les tarifs de la cantine sont susceptibles d'évoluer.

# Un virement permanent : c'est possible

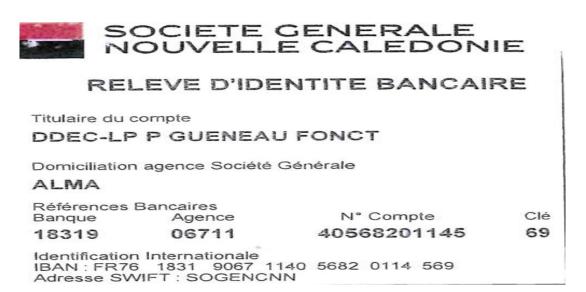
De mars à décembre 2025

uniquement sur les frais de pensions, de cantine, d'uniforme et d'unss.

Pour tous règlements concernant votre enfant, merci de préciser comme suit :

NOM et PRENOM de votre enfant comme motif.

# RIB DU LPPG



Toutefois, nous vous informons qu'au-delà de de de de de de de votre établissement bancaire, votre enfant ne sera plus accepté à la cantine.